



Carte de sejour temporaire

Par **myriams123**, le **18/05/2014** à **17:35**

nos 3 enfants , sont français, ils sont installés et travaillent en france comme ingénieurs. Nous avons fait nos études supérieures puis ensuite travaillé en france pendant quelques années. Nous avons décidé de rentrer dans notre pays en tunisie en 1992,sauf que l'age avançant, mon mari prenant sa retraite cette année (il a droit à une petite retraite en france également) et moi dans sept années on aimerait pouvoir sejourner auprès de nos enfants et petits enfants plus souvent sans avoir à passer par les longues et lassantes démarches d'un visa. Nous ne comptons ni travailler ni nous installer définitivement en france. A-t-on droit à une carte de séjour? quelles sont les démarches? Merci pour les renseignements.